

# GT DREAL

12 avril 2018

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement

**DGE** : Direction Générale des Entreprises

**DGCIS** : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

**DARQSI** : Direction de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle

## Agents finances affectés en Dréal



# finances Solidaires

Dès mars 2016, confirmé par un courrier qui vous a été adressé en date du 30 nov 2016 et lors des groupes de travail mis en place dès 2017 par Bercy pour préparer le cadre des élections professionnelles 2018,

**Solidaires Finances** a soulevé la situation pour le moins problématique rencontrés par les agents des MEFs affectés en DREAL et DIRECCTE.

En effet, ces agents votent depuis oct 2011 au CTM des MEFS. Mais paradoxalement ils ne peuvent s'exprimer ni sur leurs missions ni sur leurs métiers spécifiques auprès du ministère qui les emploie (autrefois, le MEDDAT, aujourd'hui le MTES). Ceci se vérifie, hélas, tant au niveau local (Comité Technique de DREAL et/ou de DIRECCTE) qu'au niveau national au sein du CTM du ministère de la Transition écologique et solidaire, comme à celui des ministères économiques et financiers.

Passent donc ainsi par pertes et profits les discussions concertées sur le développement économique, celui du tissu industriel sur l'ensemble du territoire, les risques industriels, le contrôle de la conformité des instruments de mesure (pompes à essence, balances, ponts-bascules, radars...), des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des centres de contrôle des véhicules poids lourds privatisés depuis 2005... La liste n'est pas exhaustive...

C'est pourquoi et, afin de faire valoir leurs arguments auprès de la fonction publique, **Solidaires Finances** et ses syndicats **Solidaires IDD** et **SUD Centrale Solidaires** ont demandé que « des réponses circonstanciées soient apportées sur les points de droit litigieux relatifs à la création d'un Comité Technique auprès de l'autorité administrative compétente (décret n°2011-184 du 15 février 2011) » afin de régulariser la situation pour ces personnels, les missions et activités qu'ils exercent.

La réponse du Secrétaire Général de Bercy en date du 27 mai 2017 (il y a déjà un an!) stipulait : « à l'approche des élections professionnelles de décembre 2018, il conviendra de s'interroger sur les adaptations utiles ou pertinentes qui pourraient être apportées. C'est dans ce cadre qu'il pourrait être envisagé d'aborder une réflexion sur les conditions dans lesquelles s'exerce le dialogue social à la DGE ». Nous pensons donc que l'administration avait enfin saisi le sens de la demande de notre fédération visant à combler un vide juridique en matière de représentativité.

Enfin et après moult hésitations, un groupe de travail ministériel DREAL sous l'égide du SG des MEFs est organisé ce jour. Or, à l'examen des documents préparatoires récemment transmis, aucun ne porte en tant que tel sur l'organisation institutionnelle du dialogue social pour les agents administratifs et techniques exerçant leurs missions dans les services déconcentrés des DIRECCTE et des DREAL.

Pire encore ces documents préparatoires dont nous allons énumérer la liste afin que personne ici n'ignore les enjeux et conséquences de tels dispositifs administratifs qui n'ont d'autre but que de désengager un peu plus la responsabilité des MEFs et à transférer au MTES la gestion des agents d'origine Finances.

Ces documents portent donc sur :

- la « gestion des agents affectés au sein du MTES » ;
- « le principe de gestion des attachés des administrations de l'État intégrés dans un corps interministériel (CIGEM) en oct 2013 et dont « le droit d'option arrive à expiration en oct 2018 : cas des attachés en CIGEM affectés en DREAL ;
- le dispositif d'action sociale et de Santé, sécurité au travail abordant le point sensible du suivi médical et post-professionnel (en activité, en retraite, sur d'autre métier) des agents techniques exposés aux substances et agents chimiques dangereux ;
- sur la fiche pour les élections aux CAP et CTM des MEF.



**Mais où est donc la fiche visant à répondre à la problématique posée depuis plusieurs années ?**

**Où est la fiche comportant le « développement juridique relatif à l'absence de comité technique auprès de l'autorité administrative compétente » ?**

**Quelle cartographie intégrant le périmètre des missions spécifiques exercées par les agents suscités nous est proposée ?**

**Est-ce par cynisme dans cette période ou tant de secteurs s'apprêtent à déléguer, abandonner, voire privatiser certaines de leurs missions ?**

**Est-ce par goût du dialogue de sourds ?**

Quand la convention de gestion élaborée à la création des DREAL, applicable aux personnels des MEFs en fonction dans les services du MTS, reconduit le 14 mars 2012 et pour 3 ans (échu en mars 2015), sera t-elle renouvelée (au plus tôt à en croire votre lettre du 27 avril 2017 et réellement appliquée ?

Où et quand va donc prendre fin le lent mais continu démantèlement de l'ex-Industrie et de ses missions pourtant qualifiées, indispensables à la vie quotidienne et à la protection des consommateurs, mais aussi des biens et des personnes ?

En effet, depuis la fusion de l'Industrie et du ministère de l'Économie et des Finances au début des années 2000, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche n'ont eu de cesse de réduire les missions de contrôle spécifiques au secteur industriel.

Le premier « à mettre les pieds dans le plat » a été Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de 2002 à 2004. Dès sa nomination, important les méthodes de dégraissage hérités du privé et de son passage à la tête d'USINOR SACILOR, il a externalisé le contrôle de premier niveau des poids lourds, des transports de matières dangereuses et de transport en commun des personnes.

Malgré la catastrophe AZF survenue quelque mois auparavant, la privatisation d'une des missions importantes des DRIRE annonçait déjà la volonté de l'État de réduire progressivement son pouvoir de police et de protection des personnes et des biens face aux risques industriels pourtant de plus en plus importants.

Dès cette époque et à coups de directives ministérielles allant toutes dans le même sens, les directions régionales de l'industrie et de l'environnement (DRIRE) devaient devenir des facilitateurs pour les entreprises soi-disant noyées sous des réglementations nombreuses et prétendues pénalisantes.

En 2009-2010, les DRIRE disparaissant, les missions exercées par ses agents ont été intégrées dans les nouvelles directions régionales interministérielles (RéATE 1) DIRECCTE et DREAL placés sous la double tutelle du nouveau grand ministère de l'Écologie, Équipement, Transports et des préfets de région (Intérieur)...

Tout ceci au prétexte de « rendre un meilleur service de proximité » ; Résultat, ces missions sont devenues opaques et doivent s'accommoder de contraintes d'autres missions (écologie, aménagement ou plutôt désaménagement du territoire, transports, routes...) qui ne peuvent déboucher sur de quelconques synergies...

Les personnels affectés à ces missions en DIRECCTE et surtout en DREAL sont désormais les véritables laissés pour compte de l'adaptation, de la modernisation publique et de la délégation de leurs pouvoirs de contrôle, donc de leurs qualifications réelles. Les liens historiques avec leur direction d'origine, DARQSI, DGCIS devenue DGE, puis SRH pour les agents administratifs sont réduites à leur formation professionnelle initiale et à leur gestion RH et CAP. Entre-temps, la DGE elle-même ignorante des impératifs de protection du plus grand nombre et de l'intérêt général poursuit sa mue en « développant la croissance et la compétitivité des entreprises de l'industrie, l'économie numérique, le tourisme, le commerce, l'artisanat et les services en France ». La numérisation accélérée des entreprises est son nouveau credo, son nouvel horizon à moyen terme quelles qu'en seront demain les conséquences dramatiques sur les bassins d'emploi ? Décidément, l'État au service des seuls intérêts des entreprises a bien des limites...

**L'abandon progressif des agents ex MEFs, affectés en DREAL et DIRECCTE, à leur sort ultra complexifié était bel et bien annonciateur du pire tant en matière de missions régaliennes que de l'intérêt général.**

**Ne comptez pas sur Solidaires Finances pour cautionner et couvrir des dispositifs entérinant un tel abandon.**

**En ce qui concerne les missions de contrôle reléguées par les décisions gouvernementales successives, tant de scandales actuels, tant d'affaires médiatisées, tant de sites pollués, tant de luttes de citoyens pour dénoncer des abus de construction... nous indiquent que les MEFs ont tort d'abandonner de telles missions.**

**In fine, Solidaires Finances affirme que notre type de syndicalisme est bien plus adapté au monde réel et aux aspirations profondes d'une société qui est de plus en plus exigeante en matière de protection et de garanties.**

**Pour Solidaires la question fondamentale voire existentielle est celle de savoir si les agents des Finances affectés dans les Dréal sont toujours bien des agents finances ?. Si oui, pour vous comme pour nous ils doivent continuer de bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des agents finances. Ils ne sont pas responsables des changements de périmètres intervenus au gré des « jeux de mécanos » ministériels.**